

Ouvrages de protection contre les crues [20.002_CE](#)

Revitalisation des eaux [20.003_CE](#)

[20.002_20.003_com](#)

Réponse des Verts à la consultation : [lien](#)

Porte-parole Verte : Sera Pantillon

Prise de parole rapport 20.002 et 20.003 – Grand Conseil, 26.05.2020 – Sera Pantillon

Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs,

Les rapports 20.002 « protection contre les crues » et 20.003 « revitalisation des eaux » ont été favorablement accueillis au sein de notre groupe. En effet, des domaines tels que la protection de la population et du territoire ainsi que la revitalisation des eaux, avec tous ses impacts positifs sur l'écosystème, sont d'une importance majeure. Le rapport du Conseil d'État le mentionne, ces projets s'inscrivent dans une stratégie sur le long terme, avec la poursuite de projets déjà entrepris ainsi que de nouvelles études.

Concernant le rapport 20.002 « protection contre les crues », nul besoin de rappeler la tragédie du 21 juin dernier et la crue exceptionnelle du Ruz Chasseran. Notre canton est particulièrement vulnérable à ces dangers naturels, du fait de sa situation géographique. Dans un contexte de changement climatique, nous devons être particulièrement proactifs afin d'éviter des conséquences dramatiques de ces phénomènes météorologiques. Le rapport de commission l'explique parfaitement, un bon entretien du réseau hydrogéologique est la clef de la régulation des cours d'eau et des rives. Il faut notamment privilégier les tronçons à ciel ouvert plutôt qu'enterrés, afin protéger efficacement la population. Rappelons toutefois que la mise en œuvre de certaines mesures dépend en partie de décisions prises par les communes, dans le cadre de leur Plan d'aménagement local.

Quant au rapport 20.003, il comporte des mesures intéressantes et attendues, s'inscrivant dans la continuité des travaux déjà entrepris. Parmi ceux-ci, la réalisation de trois projets concrets ainsi que la poursuite des relevés de données de base de la revitalisation. La revitalisation des cours d'eau est un aspect clef de la protection de la biodiversité.

La synergie entre les rapports, entre protection de la population et de l'environnement est à relever. Une véritable symbiose existe entre ces deux aspects. C'est en prenant soin des cours d'eau que nous pouvons limiter, entre autres, les crues dévastatrices, citons par exemple le re-méandrement, qui protège contre les crues tout en revitalisant la biodiversité. Rappelons également que nous devons prendre des mesures fortes et immédiates pour protéger cette dernière, sachant que la biodiversité en Suisse connaît un effondrement, avec plus d'une espèce sur 3 menacées. Cela a notamment été lors du débat sur le rapport « Nature et Paysage » (d'il y a quelques semaines ?). Les espèces les plus

exposées étant les amphibiens et les reptiles, la revitalisation des cours d'eau est absolument urgente afin de repeupler ces espèces.

En outre, la participation substantielle de la confédération (50% pour la récolte de données de base, 35% pour la réalisation pour le rapport « protection contre les crues » et plus de 60% pour la « revitalisation des eaux ») ramène les montants à charge du Canton respectivement à 1'638'000 francs et 1'140'000 francs.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, le groupe PVS acceptera sans réserve ces deux rapports ainsi que les crédits y-relatifs. Il remercie également les personnes ayant œuvré à l'élaboration de ces rapports.

Merci pour votre attention.